



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP, section génie mécanique option construction, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. David HELARD
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Frédéric DEDEKEN
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Secrétaire général

M. Wilfried LAPOSTOLLE
Professeur certifié

Académie d' AMIENS

Membres du jury

Mme Marylise BEAU
Professeure de lycée professionnel

Académie d' ORLEANS-TOURS

M. Albin KREEL
Professeur de lycée professionnel

Académie d' AMIENS

M. Johan LEBEAUPIN
Professeur de lycée professionnel

Académie de POITIERS

Mme Angélique MONORY
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de NANTES

Mme Géraldine PYCZAK
Professeure de lycée professionnel

Académie d' AMIENS

Mme Karine TOULLEC
Professeure de lycée professionnel

Académie de NORMANDIE

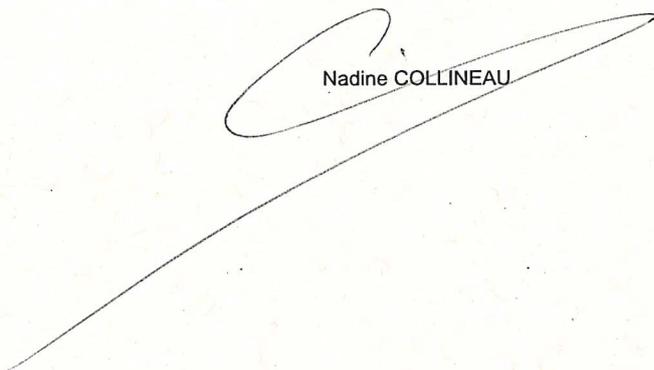
M. Jean-Christophe TREILLIE
Professeur de lycée professionnel

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 30 novembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU